

Mode d'emploi

Numéro d'homologation fédéral: W-6147

CANTUS®

Fongicide

Substances actives: 500 g/kg de boscalid (% en poids: 50)

Mode d'action (groupe FRAC): Boscalid : C2 (SDHI)

Formule: Granulés hydrodispersibles (WG)

Taille du conditionnement: 1 kg

Fongicide de lutte contre la pourriture grise (botrytis) dans la vigne, contre la pourriture due au sclérotinia et la pourriture du collet et des tiges sur le colza

APPLICATION

Mode d'action

Cantus empêche la germination des spores et présente une action inhibitrice sur la formation des tubes germinatifs, la croissance du mycélium et la sporulation des agents pathogènes fongiques.

Cantus a une action très efficace contre la pourriture grise (*Botrytis cinerea*) dans la vigne.

Cantus se distingue en outre par une action très efficace contre la pourriture blanche (*Sclerotinia sclerotiorum*), la maladie des taches noires du colza (*Alternaria brassicae*) et la pourriture du collet et de la tige (*Leptosphaeria maculans* avec la forme anamorphe *Phoma lingam*) sur le colza.

Tolérance des plantes cultivées

Lorsqu'il est utilisé dans le respect de la dose d'application recommandée, Cantus est très bien toléré par toutes les cultures testées.

Remarques relatives aux cultures consécutives

À l'heure actuelle, des limites maximales de résidus de la substance active boscalid sont fixées pour l'ensemble des principales cultures agricoles.

Cependant, si les cultures sont destinées à être utilisées dans l'alimentation pour nourrisson, elles ne doivent pas, en l'état actuel des connaissances, être plantées après l'utilisation de produits phytosanitaires contenant du boscalid. Ceci est également valable en cas de passage de l'agriculture conventionnelle à l'agriculture biologique.

Veillez vous informer auprès de votre conseiller BASF pour les questions relatives aux cultures consécutives.

Autres remarques

Pour un grand nombre de fongicides, il existe un risque général d'apparition de souches fongiques résistantes aux substances actives. Dans des conditions particulièrement défavorables, une modification de l'efficacité du produit ne saurait, par conséquent, être exclue. La dose d'application recommandée par BASF doit impérativement être respectée.

RECOMMANDATIONS D'APPLICATION ET INDICATIONS

Colza

Contre la pourriture blanche du colza (sclérotinia) BBCH 61 – 65 (du début de la floraison à la floraison complète)

Contre la pourriture du collet et de la tige (phoma)

BBCH 20 - 27 ou 30 – 31

Dose d'application: 0,5 kg/ha

Volume d'eau: 200 - 400 l/ha

Maximum d'un traitement par culture

Vigne

Contre la pourriture grise (botrytis)

Dose d'application: 1,2 kg/ha

Volume d'eau: 1200 l/ha

Le traitement est effectué en cas de risque d'infection ou après un avis diffusé par le service d'alerte.

Nous conseillons l'emploi de Cantus contre le botrytis pour la pulvérisation « avant la fermeture des grappes » jusqu'au « début de la fermeture des grappes ». À ce stade, il est possible de pourvoir la rafle et les zones de jonction des grains d'une couche préventive de fongicide, notamment dans le cas des variétés compactes, et d'éviter des infections précoces à l'intérieur des grappes.

Quantité d'eau: La dose d'application indiquée se rapporte à un traitement de la zone de la grappe avec une quantité de bouillie de référence de 1 200 l/ha.

Le dernier traitement contre le botrytis doit avoir lieu au début de la véraison, toutefois au plus tard à la mi-août.

Pour garantir une action à long terme de Cantus, nous conseillons, dans le cadre d'une suite de pulvérisation contre le botrytis, d'utiliser en alternance des produits ayant différents mécanismes d'action contre *Botrytis cinerea*.

APPLICATIONS AUTORISEES

Culture	Agent pathogène / action	Période d'application Stade de la culture (BBCH)	Consignes
Vigne	Pourriture grise (Botrytis cinerea)	Concentration: 0,1 % Dose d'application: 1,2 kg/ha Application: le dernier traitement doit avoir lieu au début de la véraison, toutefois au plus tard à la mi-août.	1,2
Colza	Pourriture due au sclérotinia	Dose d'application: 0,5 kg/ha Application: stade 61-65 (BBCH).	3
	Pourriture du collet et des tiges	Dose d'application: 0,5 kg/ha Application: stade 20-27 ou 30-31 (BBCH)	3

CONSIGNES D'AUTORISATION ET REMARQUES:

1. 1 traitement maximum par parcelle et par an.
2. La dose d'application indiquée se rapporte à un traitement de la zone de la grappe ainsi qu'à une quantité de bouillie de référence de 1 200 l/ha.
3. Maximum de 1 traitement par culture.

TECHNIQUE D'APPLICATION

I. Prévention de résidus et nettoyage

Ne jamais préparer plus de bouillie de pulvérisation que ce qui est nécessaire. Vider complètement le récipient, le rincer avec de l'eau, ajouter l'eau de rinçage à la bouillie de pulvérisation ! Diluer les résidus de liquide de pulvérisation résultant inévitablement de l'application selon une proportion 1:10, et les appliquer sur la surface traitée.

Le nettoyage doit être effectué immédiatement après la fin des opérations de pulvérisation.

En cas d'interruption planifiable de longue durée des opérations de pulvérisation (pendant la nuit, p. ex.), la cuve de pulvérisation doit être remplie de manière telle à ce que le liquide de pulvérisation préparé puisse être entièrement utilisé lors du dernier passage.

Pour le rinçage optimal de la cuve, nous recommandons la mise en œuvre d'un nettoyage intérieur continu. Il convient, en fonction du partenaire de mélange utilisé dans la cuve et de la présence, ou non, de dépôts secs sur la paroi intérieure du récipient de pulvérisation, d'ajouter un produit de nettoyage à l'eau de rinçage.

II. Préparation de la bouillie de pulvérisation

1. Remplir à moitié d'eau la cuve.
2. Retirer la passoire et faire tomber en pluie Cantus pendant que la cuve est remplie d'eau, après avoir mis l'agitateur en marche. En cas d'utilisation d'un bac d'incorporation, retirer la passoire et verser lentement Cantus dans le courant d'eau.
3. Ajouter, le cas échéant, un partenaire de mélange.
4. Remplir la cuve avec de l'eau.
5. Appliquer immédiatement les mélanges tout en faisant fonctionner l'agitateur.

Porter des gants de protection, un vêtement de protection et des chaussures fermées lors de l'application de la bouillie de pulvérisation.

III. Opération de pulvérisation

Tester régulièrement les équipements de pulvérisation sur le banc d'essai !

Avant le traitement, étalonner les équipements et contrôler le débit de la buse.

Pendant le passage et pendant la pulvérisation, maintenir le liquide de pulvérisation en mouvement au moyen d'un agitateur ou d'un retour. Après toute pause de travail, agiter de nouveau le liquide de pulvérisation avec soin.

Volume d'eau: 1 200 l/ha (quantité de bouillie de référence)

Si, lors de l'application de la bouillie de pulvérisation, le contact avec le produit phytosanitaire ne peut être évité (via le brouillard de pulvérisation, p. ex.), il est alors impératif d'utiliser des gants de protection, un vêtement de protection, des chaussures fermées ainsi que d'autres équipements de protection appropriés (visière, couvre-chef, p. ex.).

Miscibilité

Cantus est miscible avec des herbicides (Focus[®] Ultra, par exemple) avec des fongicides (Caryx[®], Delan[®] WG, Forum[®], Kumulus[®] WG, Vivando[®], par exemple) et avec des insecticides (Fastac[®] Perlen, par exemple) ainsi qu'avec des engrais foliaires de marques de qualité.

Notre responsabilité ne saurait être engagée pour les effets négatifs de mélanges en cuve qui ne sont pas recommandés par nos soins.

Dans les mélanges en cuve, les champs d'application et les dispositions d'application définis pour le partenaire de mélange et autorisés par l'autorité d'homologation doivent être respectés.

Conseils pour le stockage

Les produits phytosanitaires doivent toujours être conservés dans un entrepôt sec et à l'abri du gel. En particulier pour le stockage de bidons entamés, il convient de veiller à ce que les récipients soient bien refermés après le prélèvement du produit.

CONSEILS DE SÉCURITÉ POUR LA MANIPULATION

Classification et étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Symboles et indications de dangers:

Identificateur clé

GHS09

Symbole



Identificateur danger

Dangereux pour le milieu aquatique

Signalisations de danger:

EUH 401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseil de Prudence (Prévention):

P101 En cas de consultation d'un médecin, montrez-lui le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

Service d'urgence en cas d'intoxications:

Tox Info Swiss, téléphone 145 ou 044 251 51 51.

Le service des sapeurs-pompiers de l'usine BASF de Ludwigshafen est joignable 24 heures sur 24 au numéro de téléphone 0049-621-604 33 33 pour toute information relative aux comportements appropriés en cas d'accident (incendie, accident, etc.).

ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Ne pas réutiliser les emballages vides.

Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et remis au service d'enlèvement des déchets.

Déposer les résidus de produits phytosanitaires en vue de leur élimination dans leur emballage d'origine auprès d'une déchetterie communale, d'un centre de collecte pour déchets spéciaux ou auprès du point de vente de ceux-ci.

Éviter toute pollution des eaux avec le produit, des résidus de bouillie, de l'eau de rinçage et la dérive.

La réutilisation de l'emballage est interdite.

CONSIGNES D'APPLICATION GÉNÉRALE / RESPONSABILITÉ

Les données figurant dans la présente fiche d'information se fondent sur nos connaissances et nos expériences actuelles ; elles sont conformes aux indications de l'autorité d'homologation. Vu la multitude d'influences possibles lors de la manipulation et de l'utilisation de notre produit, elles ne dégagent pas l'utilisateur de procéder à ses propres contrôles et essais. Dans la mesure où nous n'avons aucune prise sur le stockage et l'application du produit, et où nous ne pouvons pas prévoir toutes les situations y afférentes, nous déclinons toute responsabilité découlant du stockage et de l'application inappropriés.

L'application du produit dans des domaines d'application qui ne sont pas décrits dans la fiche d'information du produit, notamment dans d'autres cultures que celles qui y sont mentionnées, n'est pas contrôlée par nos soins. Cela vaut tout particulièrement pour les applications qui sont certes couvertes par une homologation ou un agrément émanant de l'autorité d'homologation, mais qui ne sont pas recommandées par nos soins. Nous déclinons par conséquent toute responsabilité pour les dommages éventuels découlant d'une telle application.

De nombreux facteurs, tout particulièrement des facteurs liés aux conditions locales ou régionales, peuvent affecter l'action du produit. Ces facteurs comprennent notamment les conditions climatiques et édaphiques, les variétés de plantes cultivées, la rotation des cultures, les délais de traitement, les doses d'application, les mélanges avec d'autres produits non conformes aux données susmentionnées en ce

23.10.2018

qui concerne la miscibilité, l'apparition d'organismes résistants aux substances actives (tels que des souches fongiques, des plantes, des insectes, p. ex.), la technique de pulvérisation, etc. Dans des conditions particulièrement défavorables, toute modification de l'efficacité du produit ou tout endommagement des plantes de culture ne sauraient être exclus. Ni BASF ni notre partenaire de distribution ne sauraient endosser quelque responsabilité que ce soit pour lesdites conséquences. L'utilisateur de notre produit engage sa propre responsabilité quant au respect de droits de propriété industrielle éventuels, de lois et de dispositions existantes ainsi que des indications comprises dans l'homologation du produit et dans la fiche d'information relative au produit. Les données et les informations figurant au présent document peuvent toutes être modifiées sans préavis.

® = Marque déposée de BASF